

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-221/SG/FIN axxordant une subvention de cent cinquante-trois mille huit cent quarante-six mille francs Djibouti (153.846.000 F.D.) à la Maison d'Afrique.

n° 72-221/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
12 février 1972

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1972

Date du numéro
25 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cent cinquante-trois mille huit cent quarante-six francs Djibouti (153.846 FD.) est accordée à la Maison d'Afrique à titre de participation à ses dépenses de fonctionnement (année scolaire 1971-1972).